

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

COMITÉ SYNDICAL DU 02 SEPTEMBRE 2021

Convocations adressées le : 27 août 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 4 (ordre du jour 1 à 4) ;
5 (ordre du jour 5 à 10)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2 (ordre du jour 1 à
5) ; 3 (ordre du jour 6 à 10)

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants : 7 dont 1 pouvoir (ordre du jour 1 à 4) ; 8 dont 1
pouvoir (ordre du jour 5) ; 9 dont 1 pouvoir (ordre du jour 6 à 10)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Wilfried SCHWARTZ ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ;

Délégués en visioconférence :

Pascale DEVALLEE ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ; Régis SALIC

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Pascale DEVALLEE ; Nathalie SAVATON

Suppléants sans voix délibérative :

Régis SALIC

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER par Emmanuel DENIS

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Ludovic BOURDIN ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DENIS ;
Emmanuel FRANCOIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Gérard SERER ;

Secrétaire de séance :

Michel GILLOT

**C 21/09/04 - FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITE 144 RUE DE LA MAIRIE
LA RICHE**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Madame Linda RISOUTE et Monsieur Nicolas CARRAT sont propriétaires d'un bien situé au 144 rue de la Mairie à La Riche édifié sur la parcelle cadastrée section AP n°808 d'une surface de 408 m², située en zone UA du plan Local d'urbanisme de la Commune.

Il s'agit d'un ensemble immobilier composé d'une maison d'habitation divisée en 6 appartements et une grange représentant une surface totale de 374,35 m² réparties de la manière suivante :

- Logement 6 duplex (R+1 et R+2) : 60,65 m²
- Logement 5 (R+1): 36,43 m²
- Logement 4 (RDC): 38,58 m²
- Logement 3 (RDC): 30,26 m²
- Logement 2 (sous-sol): 33,94m²
- Logement 1 (sous-sol): 33,30 m²
- Grange sur 2 niveaux 120,37 m² sur 2 niveaux
- Parties communes : 20.82

L'ensemble de ces appartements sont actuellement tous loués sous le régime de la location meublée. Les baux d'habitation sont donc conclus pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Conformément aux termes des baux, le bailleur a donné congé à chacun de ses locataires, pour vente du local, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 09 juin 2021, en leur signifiant une date de libération des lieux au plus tard le 19 décembre 2021.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 18 mars 2021 à 575 000 € libre d'occupation.

Cette estimation a été présentée à Madame RISOUTE et Monsieur CARRAT lors d'un rendez-vous de négociation le 7 mai 2021 à la mairie de La Riche.

Lors de cette réunion, Madame RISOUTE et Monsieur CARRAT ont produit une estimation notariée, en date du 09 mars 2021, estimant le bien entre 650 000 € et 670 000 €.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a formulé une proposition à hauteur de 620 000 € le 8 juin 2021 pour l'acquisition de leur bien situé au 144 rue de la Mairie à La Riche, laquelle a été acceptée par Madame RISOUTE et Monsieur CARRAT par courrier du 20 juin 2021.

Il est précisé que les frais d'acte notarié liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Il vous est proposé d'approuver cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à Maître LETEUIL (notaire à Tours à l'office notariale NLC Notaires Loire Conseils), étant précisé que l'acte de vente ne sera signé qu'à la condition que le bien à acquérir soit libre d'occupation.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 18 mars 2021

- **APPROUVE** l'acquisition du bien situé 144 rue de la Mairie à La Riche, édifié sur la parcelle cadastrale AP 808 en zone UA du plan Local d'urbanisme de la Commune, au prix net vendeur de 620 000 € libre d'occupation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître LETEUIL (notaire à Tours à l'office notariale NLC Notaires Loire Conseils)
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le comité adopte à l'unanimité.



**Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire,
Pour le Président et par délégation,**

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN